

Économie sociale et nouvelles formes de solidarité

PRÉSENTATION DU NUMÉRO

Personne ne sera étonné de constater que le thème de la solidarité fait l'objet d'un numéro de cette revue. Son appellation s'inscrit dans la remise en question des méthodes et politiques keynésiennes des années « glorieuses » et la problématisation des régulations providentiennes. Elle dénote un élargissement de la compréhension de l'univers économique. L'idée d'une économie plurielle (Laville, 2007 ; Lévesque, 2006), outre d'être au fondement de l'économie sociale, qui plonge ses racines dans le lien entre les acteurs sociaux, constitue l'une de ses conséquences : produire du lien entre personnes, groupes et institutions.

Un tel programme n'est pas qu'intellectuel. L'idée de solidarité a symbolisé le retour de la société civile dans la Pologne du début des années 1980 et marqué le début de la fin du dirigisme soviétique. À la fois mouvement social, syndicat puis parti politique, son appellation symbolisait la ressource essentielle des travailleurs luttant pour la reconnaissance de leurs droits sociaux et politiques. La même intention, mais cette fois dans un but d'opposition au libéralisme individualiste, explique que ce terme figure en ce moment dans l'appellation d'un parti politique de gauche au Québec. Il est aussi utilisé de façon très englobante par les organisations œuvrant dans le champ de l'aide aux pays pauvres et qui expliquent la

PIERRE-ANDRÉ TREMBLAY

*Centre de recherche sur
l'innovation sociale (CRISES)
Groupe de recherche et
d'intervention régionales
Département
des sciences humaines
Université du Québec à Chicoutimi
patreml@uqac.ca*

JACQUES L. BOUCHER

*Directeur du Département
de travail social
et des sciences sociales
Université du Québec
en Outaouais
jacques.boucher02@uqo.ca*

«solidarité internationale» par l'éthique de la vie en société. La solidarité se retrouve maintenant un peu partout dans les discours cherchant à renouveler la compréhension de la bonne vie.

L'extraordinaire popularité de ce terme fait qu'il recouvre une grande diversité de significations qui sont loin de s'exclure mutuellement : valeur morale, forme d'interdépendance des acteurs sociaux, ressource pour l'action sociale. Aussi cette notion a-t-elle régulièrement fait l'objet de réflexions non seulement en philosophie, mais également en sciences sociales.

UN DÉTOUR PAR LES SCIENCES SOCIALES

Rappelons d'abord que la solidarité a été au cœur d'une doctrine ayant généré un terme en «isme», le solidarisme, développé en France par le ministre radical Léon Bourgeois. Pendant les années 1890, la montée du socialisme marxiste étatique effrayait une partie importante de la (petite-) bourgeoisie, qui y voyait une menace pour la liberté individuelle. Mais le libéralisme à l'anglaise ne lui semblait pas plus souhaitable, car facteur d'éclatement du corps social miné par un individualisme égoïste. Le solidarisme a d'abord été le refus de ces deux positions et la recherche d'une «troisième voie» (déjà...) conservant l'accent à la fois sur la personne et sur son inscription sociale. Il trouvera dans les mutuelles et les coopératives alors croissantes son incarnation essentielle et la loi de 1901 sur les associations sera son effet le plus durable¹.

C'est dans cette atmosphère que baignait Durkheim lorsqu'il écrivait sa thèse en 1893. Comme on le sait, il y définit deux types de division du travail. Le premier divise l'ensemble social en segments similaires; c'est leur homogénéité qui leur permet de fonctionner, comme les pièces d'une mécanique. Les personnes sont solidaires parce qu'elles se ressemblent. À cette division simple du travail typique des sociétés primitives, on peut opposer une organisation sociale plus complexe, où les parties seront distinctes comme le sont les organes du corps humain. Elles seront alors complémentaires les unes des autres; chacune jouant son rôle, leur combinaison permet à un ensemble complexe de se reproduire. Durkheim (1986) voyait dans cette complémentarité l'explication du paradoxe central des sociétés industrielles modernes qu'il cherchait à comprendre: comment peut-on à la fois y être aussi dépendant des autres et avoir développé une individualité aussi poussée?

Conceptualisant cette division «organique», Durkheim voit donc la solidarité comme une interdépendance des diverses parties du corps social. Le sentiment moral positif – le sentiment d'appartenance à un groupe, celui de voir son destin lié à celui des autres² – demeure important mais dépend d'un facteur objectif dont il est la conséquence, une condition structurelle qui le fonde et le rend nécessaire.

On a beaucoup reproché à Durkheim cette conception qui semble réduire la dimension éthique de la solidarité et minimise l'autonomie du sujet, devenu le jeu des fonctions sociales. Il a néanmoins eu le mérite de poser en termes clairs une question toujours d'actualité : faut-il comprendre la solidarité comme un état de fait lié à la division du travail et à la dépendance qu'elle crée entre membres de la société ou faut-il la voir comme un idéal à réaliser, une éthique orientant les décisions et les actions ?

SA PERTINENCE ACTUELLE

Après Durkheim, la notion de solidarité connut une longue éclipse dans les sciences sociales. Elle revint au cœur des pratiques sociales lorsque le développement des États-providences força à réfléchir aux liens entre catégories et classes sociales. L'existence de droits individuels découlant de la citoyenneté, c'est-à-dire de droits sociaux, soulevait inévitablement la question de la justification de la redistribution des richesses. L'opinion que *tous les membres du groupe* en bénéficiaient, y compris les groupes donneurs, semblait une justification pertinente et suffisante de la généralisation anonyme de la solidarité qui fut le trait essentiel de l'État-providence.

Rien de surprenant à ce que la profonde remise en question des bases du *welfare state* demande de « refonder la solidarité ». Autour de 1980, les formes classiques de l'assistance mutuelle, basées sur l'assurance (modèle bismarckien) ou l'assistance (modèle beveridgien ; Van Parijs, 1996, p. 17-34) sont bruyamment remises en question. On leur reproche d'induire des effets pervers, de créer une dépendance, d'échouer à empêcher l'exclusion. On se dirige vers des « mesures actives » et, au même moment, on délègue à la société civile ou à l'univers domestique la responsabilité de procéder à cette réorganisation. Comme le relèvent dans le présent numéro Tremblay et Gilbert à propos du Québec, le système de santé et de services sociaux ne pouvant plus assumer entièrement les responsabilités collectives qui lui avaient été confiées, c'est aux familles et aux communautés qu'il reviendra de le faire.

Il s'agit bel et bien d'une mutation dans les rapports entre l'État et la société, c'est-à-dire dans la façon dont nos sociétés agissent sur elles-mêmes. Elle exige un recentrage, et cette recherche d'équilibre fut vécue, les inégalités sociales s'installant durablement, comme une volonté de retrouver une cohésion sociale durement remise en question (Bernard et McDaniel, 2003). On voit que les réflexions sur le lien social (Bouvier, 2005) accompagnent celles sur l'individualisme et que nous ne nous sommes guère éloignés de Durkheim. Que ses causes soient à rechercher dans la division du travail et l'interdépendance objective qu'elle crée ou dans un fondement éthique, la solidarité demeure une dimension essentielle de la vie collective, au point d'en être presque le synonyme (Paugam, 2007).

Mais il est un autre aspect de la solidarité que semblent avoir relativement négligé les recherches scientifiques : la solidarité entre les membres d'un groupe n'est pas uniquement conséquence de l'existence du collectif ; elle est aussi productrice d'effets et, comme telle, peut être un enjeu de l'action sociale parce qu'elle en est un des moyens. Elle se retrouve alors dans les parages d'autres notions devenues centrales dans l'étude de l'action sociale, comme celle de capital social (Cusset, 2007, p. 47-62) ou d'identité (Tilly et Tarrow, 2006).

C'est cette dimension qu'explorent plusieurs articles de ce numéro. Celui de Tremblay sur les pratiques de sécurité alimentaire et celui de Makungu sur l'agriculture périurbaine à Kinshasa illustrent la façon dont s'y prennent des acteurs sociaux désavantagés pour se constituer un « capital relationnel », un ensemble de liens utilisables pour améliorer sa condition ou, tout simplement, survivre. Il est frappant de voir que pour ces deux auteurs, cela implique des stratégies relevant de l'ordre privé autant que de l'ordre public. De leur côté, Caillouette, Dallaire, Boyer et Garon montrent comment ces relations concrètes impliquent une proximité permettant une conscience « construite dans l'action et pour l'action » qui peut s'intégrer aux pratiques des appareils d'État. Lorsqu'elles deviennent efficaces, ces pratiques basées sur la solidarité s'institutionnalisent et se formalisent en se combinant à celles des pouvoirs publics, mais aussi à celles des organisations privées, comme le révèle le texte que Glémain et Taupin ont consacré aux finances solidaires dans le présent numéro. L'accent qu'elles mettent sur la solidarité peut ainsi quitter le domaine de l'intention utopique et passer dans la réalisation empirique de la communauté.

Cette référence à la communauté est explorée par l'article de Silvestro, qui met en relief la complexité que cela peut représenter à une époque dominée par la tendance à la subjectivation et à l'individualité affirmée. La tension entre l'individu et son groupe d'appartenance, entre communauté et société, entre communautarisation et sociation (pour reprendre les termes wébériens), est d'ailleurs en filigrane de la plupart des articles de ce numéro, comme elle était à la base même des visées « solidaristes » articulant la montée des mutuelles et des associations dans la France du XIX^e siècle (Ewald, 1986 ; Rosanvallon, 1995) comme au Québec (Petitclerc, 2007).

Derrière cette continuité se cache cependant une distinction importante. La question de la solidarité s'inscrivait à l'époque dans une demande d'inclusion dans l'ensemble national ; cela se poursuivra jusqu'à la solidarité incarnée par l'État-de-bien-être, qui relève nécessairement de l'échelle et de l'imaginaire national. La solidarité faisait alors référence aux interdépendances entre citoyens, telles qu'elles se déployaient dans l'espace (le pays) et dans le temps (entre générations). La solidarité dont traitent les articles de ce numéro relève beaucoup plus de l'échelon local, celui des interconnaissances quotidiennes immédiatement appréhendables. Parmi les questions non résolues que soulèvent ces textes, il y a donc celle de la dimension *scalaire* (Brenner, 2004) de

l'action sociale, au sujet de laquelle il faudra bien se demander si elle constitue un simple repli dans des espaces délaissés par le rouleau compresseur de la mondialisation ou une innovation durable.

Notes

- 1 Les livres de BLAIS (2007) et ROSANVALLON (2004) détaillent cette période de l'histoire française. Pour une vue plus générale, on peut se référer à STERNØ (2004).
- 2 En droit privé français, l'obligation *in solidum* est une obligation de plusieurs personnes tenues chacune pour le tout envers le créancier. Une obligation est dite solidaire lorsqu'il existe un lien entre tous les débiteurs ou tous les créanciers en vertu duquel les actes accomplis par l'un au sein du rapport d'obligation sont opposables aux autres (voir le site <<http://www.dictionnaire-juridique.com/definition/in-solidum.php>>).

Bibliographie

- BERNARD, Paul et Susan MCDANIEL (dir.) (2003). « Social Cohesion in Canada », *Canadian Journal of sociology*, vol. 28, n° 1, p. 1-99.
- BLAIS, Marie-Claude (2007). *La solidarité. Histoire d'une idée*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des idées ».
- BOUVIER, Pierre (2005). *Le lien social*, Paris, Gallimard, coll. « Folio ».
- BRENNER, Neil (2004). *New State Spaces: Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, New York, Oxford University Press.
- CUSSET, P.-Y. (2007). *Le lien social*, Paris, Armand Colin.
- DURKHEIM, Émile (1983). *De la division du travail social* (1^{re} éd. en 1930), Paris, Presses universitaires de France.
- EWALD, François (1986). *L'État providence*, Paris, Grasset.
- LAVILLE, Jean-Louis (2007). *L'économie solidaire*, Paris, Hachette.
- LÉVESQUE, Benoît (2006). « Le potentiel d'innovation sociale de l'économie sociale: quelques éléments de problématique. », *Économie et Solidarités*, vol. 37, n° 1, p. 13-48.
- PETITCLERC, Martin (2007). *Nous protégeons l'infortune. Les origines populaires de l'économie sociale au Québec*, Montréal, VLB Éditeur.
- PAUGAM, Serge (2007). *Repenser la solidarité*, Paris, Presses universitaires de France.
- ROSANVALLON, Pierre (1995). *La nouvelle question sociale*, Paris, Seuil.
- ROSANVALLON, Pierre (2004). *Le modèle politique français. La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points ».
- STERNØ, Steinar (2004). *Solidarity in Europe. The History of an Idea*, Cambridge, Cambridge University Press.
- TAYLOR, Charles (1998). *Les sources du moi*, Montréal, Boréal.
- TILLY, Charles et Sydney TARROW (2006). *Contentious Politics*, Boulder, Paradigm Publishers.
- VAN PARIJS, Philippe (1996). *Refonder la solidarité*, Paris, Éditions du Cerf.